



1^{er} CHAMPIONNAT DU VAL D'OISE SÉNIOR+ ET VÉTÉRANS DU 09 au 12 Mai 2024

Règlement Intérieur

Article 1 : Présentation

L'Échiquier du Lac d'Enghien-les-Bains, organise le 1^{er} championnat du Val d'Oise Sénior + et Vétérans. Ce tournoi est réservé à tous les joueurs Sénior+ ou Vétérans classés moins de 2 200 ELO.

Le Tournoi se déroule en 7 rondes du 9 au 12 mai 2024 à la salle des fêtes au 18 Avenue de Ceinture, 95880 Enghien-les-Bains.

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs ayant réglé leur droit d'inscription et respectant les conditions suivantes :

- Les joueurs français doivent être en possession d'une **licence A** pour la saison 2023-2024 à la F.F.E.
- Les joueurs étrangers doivent être en possession d'un numéro **d'identifiant FIDE**.

1.1 Responsable du championnat

Le président du comité d'organisation est M. Alain KOCH

Tél : 06.74.09.87.78

Mail : president@echiquierdulac.fr

1.2 Arbitrage

L'arbitrage est assuré par M. Alban LAUER, Arbitre Fédéral Open 1.

Article 2 : Règles

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), entrées en vigueur le 1er janvier 2023.

2.1 Forfait

Les joueurs absents sont déclarés forfaits 30 minutes après le début annoncé de chaque ronde par l'arbitre. Tout joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera plus apparié.

Les forfaits et abandons non justifiés seront signalés à la Direction Juridique de la FFE pour les joueurs français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.

2.2 Nulle par accord mutuel

Sauf accord de l'arbitre, les joueurs ne peuvent pas proposer de nulle à leur adversaire avant le 20e coup joué achevé.

2.3 Bye

Un joueur peut prendre un seul « BYE » lors des 4 premières rondes, c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant un demi-point (0,5 point). Pour cela il doit prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente.

Si un joueur désire prendre son BYE pour la 1^{ère} ronde, il doit prévenir l'arbitre (06.49.81.45.57) ou l'organisateur (06.74.09.87.78) avant 13h30 le 09 mai 2024.

Article 3 - Tournoi

Les appariements se font au Système Suisse C 04, version approuvée par le 83ème congrès de la FIDE à Baku 2016.

Les appariements seront assistés par le programme informatique PAPI 3.3.7 agréé par la F.F.E.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui :

- Auront réglé leur droit d'inscription et fait contrôler leur licence.
- Auront pointé à la table d'arbitrage le 9 mai 2024 entre 12h30 et 13h30

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement FIDE recevront un Elo estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Le tournoi est homologué **FFE sous le n°62622** et homologué **FIDE sous le n° 362288**.

3.2 Cadence de jeu

Les parties se jouent en **1h30** avec un rajout de temps de **30 secondes par coup pour la totalité de la partie**. La notation des coups est obligatoire jusqu'à la fin de la partie.

3.3 Horaires

Pointage le Jeudi 09 Mai 2024 de 13h00 à 13h30

Ronde 1 : Jeudi 09 mai à 14h00

Ronde 2 : Vendredi 10 mai à 09h00

Ronde 3 : Vendredi 10 mai à 14h00

Ronde 4 : Samedi 11 mai à 09h00

Ronde 5 : Samedi 11 mai à 14h00

Ronde 6 : Dimanche 12 mai à 09h00

Ronde 7 : Dimanche 12 mai à 14h00

Remise des prix à 19h00

3.4 Classement et départage

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point.

En cas d'égalité les joueurs seront départagés en appliquant successivement les systèmes suivants : Buchholz tronqué, cumulatif puis performance.

ARTICLE 4 – PARTICIPANTS

4.1. Droits d'inscriptions

Inscription : 30 € (40 € après le 30/04/2024)

L'inscription en ligne est à privilégier. L'heure limite d'inscription sur place (chèque ou espèce) est fixée à 13h30 le 09 mai 2024.

4.2. Comportement des joueurs

A la fin de chaque partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte **les deux originaux** des feuilles de partie **signées** par les deux joueurs et indiquant clairement le résultat. **A défaut, la partie sera réputée perdue pour les deux joueurs.**

Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

De plus les joueurs s'engagent à respecter scrupuleusement les règles suivantes :

- Les analyses sont interdites dans l'espace de jeu. (Rappel : l'aire de jeu est composée de l'espace de jeu ainsi que des toilettes, de la salle d'analyse, de l'espace fumeur et de la buvette)
- Une salle d'analyse est prévue pour analyser les parties terminées.
- L'accès à la salle d'analyse est interdit aux joueurs pendant toute la durée de leur partie en cours.

- Toute autre partie que celle prévue est interdite dans l'espace de jeu (notamment les blitz).
- **Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans la salle de jeu, un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. S'il prévient l'arbitre avant le début de la ronde, un joueur peut laisser un tel appareil dans son sac, s'il est complètement éteint. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui dans la salle de jeu, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.**
- **Un joueur ne peut quitter l'aire de jeu pendant la partie sans l'accord de l'arbitre.**
- Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter l'espace de jeu sans la permission de l'arbitre.
- Il est interdit de consommer de l'alcool dans l'espace de jeu
- Tout joueur doit avoir une attitude convenable.

TOUT CONTREVENANT POURRA RECEVOIR UN AVERTISSEMENT OU PERDRE SA PARTIE PAR DÉCISION DE L'ARBITRE. DEUX AVERTISSEMENTS SIGNIFIENT L'EXCLUSION IMMÉDIATE DU TOURNOI.

4.3 Droit à l'image

Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi. Lors des parties d'échecs mais aussi des activités annexes du tournoi, des photos ou des vidéos pourront être prises, conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978.

4.4 Respect du règlement

Un joueur peut faire appel de toute décision prise par l'arbitre principal. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur l'informe oralement – dès ce moment et avant de reprendre la partie – de son intention de faire appel de la décision prise. Il doit poursuivre sa partie selon les directives de l'arbitre.

A l'issue de la partie, il doit joindre une demande écrite à sa feuille de partie avec ses nom, prénom, identifiant FFE ou Fide, téléphone, adresse, commentaires et signature.

Toute réclamation formulée autrement est irrecevable.

Les joueurs s'engagent à respecter ce règlement et la charte des joueurs et joueuses d'échecs.

ARTICLE 5 – PRIX

5.1. Attribution des prix

Les prix sont intégralement remis à la place. Les prix ne sont pas cumulables. Les joueurs toucheront toujours le prix le plus intéressant. En cas de montants similaires, la priorité sera donnée au prix au classement général, au prix par catégories d'âge puis féminine.

Les prix ne seront remis qu'aux seuls joueurs présents à la cérémonie de clôture.

5.2. Liste des prix

La liste des prix est affichée dans la salle au plus tard avant le début de la ronde 3.

Président de l'Echiquier du Lac
Alain KOCH

Arbitre Principal
Alban LAUER